

Vous recherchez un appui pour la scolarisation d'élèves à besoins éducatifs particuliers ?

Vos appuis :

Niveau 1 :

L'enseignant et l'équipe pédagogique élargie observent, analysent, construisent, évaluent, mobilisent les partenaires.

Niveau 2 :

L'équipe de circonscription (1^{er} degré) ou les ressources internes à l'établissement (2nd degré) sont sollicitées pour un accompagnement.

Niveau 3 :

Le pôle ressource du SEI est sollicité via la **fiche de saisine** par l'IEN/chef d'établissement.



Quelle démarche suivre ?

Dans un premier temps, il conviendra d'activer :

- le **niveau 1**



- le **niveau 2**

Saisine directe professeurs ressource



Si la situation le nécessite, votre IEN/chef d'établissement pourra ensuite activer le **niveau 3** et transmettre la fiche de saisine de demande d'intervention du pôle ressource du SEI au format numérique à l'adresse suivante :
pole.ressource.sei67@ac-strasbourg.fr

niveau 3



Qui sommes-nous ?

Le pôle ressource du service de l'école inclusive 67 est composé de :

- L'IEN Ash
- Les chargés de mission
- Les professeurs ressources
- La psychologue EN départementale
- Les coordonnateurs PIAL
- Les conseillères pédagogiques ASH et de l'école inclusive
- Le bureau AESH 67

Pour plus d'informations et de ressources :

<https://circ-ienash67.site.ac-strasbourg.fr/>